

Document du programme-pays d'ONU-Habitat
pour la République Démocratique du Congo
(RDC)

PÉRIODE DE PROGRAMME :
2022 – 2026



NATIONS UNIES
RD CONGO



ONU  HABILITAT
POUR UN MEILLEUR AVENIR URBAIN

TABLE DES MATIERES

CHAMP D'INTERVENTION :	4
I. JUSTIFICATION DU PROGRAMME	5
II. PROGRAMMES PRIORITAIRES ET PARTENARIATS	10
II. GESTION DU PROGRAMME ET RISQUES	14
III. MESURE DE LA PERFORMANCE : SUIVI, ÉVALUATION ET COMMUNICATION	15
ANNEXE:	16

Champ d'intervention :

Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) est un programme technique spécialisé du Secrétariat des Nations Unies qui œuvre pour un meilleur avenir urbain. Sa mission est de promouvoir un développement des établissements humains socialement et écologiquement durable, pacifique et inclusif, et la réalisation d'un logement adéquat pour tous.

Programme prioritaire	Budget régulier	Budget à mobiliser	Total
P 1 : Dialogue politique et égalité socio-économique Résultat 1 : Inclusion spatiale et résilience socio-économique basées sur le genre améliorée			
P 2 : Sécurisation foncière, logement abordable et prospérité provinciale Résultat 2 : Sécurité foncière, accès aux logements adéquats et prospérité territoriale renforcés			
P 3 : Environnement, biodiversité et énergie durable Résultat 3 : Mise en valeur des environnements urbains et ruraux favorables à la conservation de la biodiversité et les énergies propres promue			
P 4 : Gouvernance sécuritaire, gestion des crises et paix Résultat 4 : Gouvernance partagée de la sécurité, de la paix sociale, et de la gestion des crises renforcée			
Coordination du programme et de l'assistance			
Total			

"Nous avons besoin de mesures plus urgentes et d'investissements plus importants pour fournir un logement abordable à tous - parallèlement à l'accès à l'électricité, à l'eau, à l'assainissement, aux transports et à d'autres services de base".

Antonio Guterres, Secrétaire Général de l'ONU.

46e réunion annuelle des ministres des Affaires étrangères du Groupe des 77 et de la Chine.
New York, le 23 septembre 2022.

I. JUSTIFICATION DU PROGRAMME

1. Vaste pays d'une superficie de 2 344 858 km², la République Démocratique du Congo (RDC) dispose d'un territoire le plus énorme en Afrique au Sud du Sahara. Une grande nation avec suffisamment de ressources à valeur ajoutée inexploitées pour la prospérité de son peuple et des autres résidents. Doté de la grande proportion de la forêt d'Afrique Centrale, elle joue un rôle important de part cet atout dans le défi climatique et de la préservation de la biodiversité dans les années à venir. Ce potentiel naturel important est aussi un facteur de bien-être peu capitalisé pour assurer une occupation mieux planifiée des espaces ruraux et urbains dans un contexte de changement climatique et de difficultés d'attirer des investisseurs. De ce fait, il concoure faiblement au processus de croissance économique et développement humain de qualité¹. En conséquence, la population majoritaire est pauvre. Selon la Banque Mondiale², la RDC est l'une des cinq nations les plus pauvres du monde. En 2018, environ 73% de la population du pays – soit 60 millions de personnes – vivait avec moins de 1,90 dollar par jour. Ainsi, près d'une personne sur six en situation d'extrême pauvreté en Afrique subsaharienne vit en RDC. D'après le Plan National Stratégique du Développement (PNSD 2019-2023), la pauvreté³ qui frappe 70 à 80% de la population est due principalement au taux élevé de chômage, 63%. Ce chômage résultant lui-même du fait que l'économie congolaise n'est pas à croissance inclusive. En effet, la combinaison d'une croissance démographique galopante couplé à un taux de natalité élevé, et une faible capacité d'industrialisation reposant sur le développement des produits à forte valeur ajoutée expliquent cette situation. Il en découle que la RDC possède un Produit Intérieur Brut (PIB) par habitant très modeste ne soutenant pas l'épargne domestique brut (EDB) indispensable pour assurer des investissements nationaux avec des capitaux propres. Pendant des années, la dépendance vis-à-vis des capitaux étrangers a primé en RDC. Avec un EDB passé de 618 millions de dollar Etats Unis (EU) en 1994 à 13.9 milliards de dollars Etats Unis en 2021, il y a un progrès significatif. Toutefois, en observant les tendances de l'Egypte et de la Corée du Sud durant la même période, les EDB sont respectivement passées de 8.5 milliards de dollar EU à 12.3 milliards de dollar EU et de 176 à 639.3 milliards de dollar EU⁴.
2. De ce qui précède, la maîtrise de la transition démographique et de la spécialisation des pôles économiques ruraux et urbains demeurent deux orientations stratégiques à exploiter par les institutions en RDC pour doter le Gouvernement central, les Entités Territoriales Décentralisées, le secteur privé et social, les communautés locales et les peuples autochtones des mécanismes et des outils adaptés pour améliorer durablement le standard et/ou la qualité de vie de leurs populations. L'Indice de Développement Humain (IDH) national a évolué de 0.36 en 1990 à 0.48 en 2019 avec une baisse notée en 1999/2000 (0.33). En revanche, Cette valeur est passé successivement de 0.55 à 0.71 en Egypte et de 0.73 à 0.92 en Corée du Sud. Dans sa quête de la réduction des inégalités liées à la pauvreté, le PNSD, s'appuyant sur la vision prospective 2040, entend adresser les besoins fondamentaux des populations énoncés dans l'Analyse Participative de la Pauvreté en RDC (Ministère du Plan, 2005)⁵. Ceci se fera à travers les 5 piliers du PNSD.

1 En 2020, la RDC se situe au 164e rang sur 174 pays selon l'indice de capital humain. Ceci découle d'une récurrence de décennies de conflits, de fragilité et de développement structurant et de proximité rarement mieux planifié.

2 <https://www.banquemondiale.org/fr/country/drc/overview>

3 En dépit des performances économiques enregistrées au cours de la décennie passée, le taux de pauvreté au seuil national de 1,25 \$/jr est resté relativement élevé (64.5%), avec une estimation de 69% en milieu contre 52,5% en milieu urbain ainsi que des disparités significatives entre les femmes et les hommes, soient 75,6% contre 51,5% . Aussi, le chômage touche plus les jeunes de 15 à 24 ans avec une prévalence globale de 15,5% pour une population estimée en 2019 à plus de 98,37 millions d'habitants dont plus de 60% constituée des jeunes . L'agriculture, qui emploie environ 62% de la population en âge de travailler et 73% du total de la population rurale, reste le plus grand secteur pourvoyeur d'emplois. La dépendance à ce secteur est encore plus enlevée chez les ménages ruraux pauvres.

4 A partir des données de <https://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMTendanceStatPays/?codeStat=NY.GDS.TOTL.CD&codePays=COD&codeTheme=2>

5 Les principales manifestations de la pauvreté listés sont : (i) L'incapacité de manger convenablement, (ii) L'incapacité d'avoir un logement décent et salubre, (iii) L'incapacité d'aller voir un médecin ou incapacité de se faire soigner, (iv) Le fait d'être incapable de s'habiller décentement, (v) L'incapacité de faire instruire ses enfants, (vi) Le non-accès à l'eau potable, (vii) Le non-accès à l'énergie électrique, (viii) La faible production, le manque d'acheteurs et l'évacuation difficile, (ix) Le manque d'emploi et d'esprit d'initiative, (x) Le manque d'un capital ou le manque d'accès à un crédit pour démarrer une activité productive, (xi) Le manque de Paix et la récurrence de la violence, (xii) La culture de l'impunité caractérisé par la corruption, l'injustice, et l'exclusion/marginalisation.

3. Conscient des effets de la dynamique démographique faiblement encadrée sur la dégradation de la biodiversité et la forêt puis sur le bien-être social, sécuritaire et économique des habitants, un dispositif soutenu d'encadrement de la croissance de la population et de l'urbanisation contrôlée mérite d'être mis en place. En RDC, la population est passée d'un peu plus de 12 millions d'habitants en 1950 à 48 millions en 2000. Elle se situe autour de 95 millions en 2022⁶. Selon la tendance constance du PNSD, la population passera de 133 à 191 millions de 2030 en 2040 puis à 278 millions en 2050.
4. La population est répartie entre les espaces urbains et ruraux dans les sites écologiques instables ou protégés, les berges des lacs ou fleuves, les flancs de collines ou les vallées, et les longs frontières souvent exposés à diverses formes d'insécurité et de trafics. La proportion de la population urbaine est sans cesse croissante depuis une soixantaine d'année. Selon les Nations Unies (2014), la RDC avait un taux d'urbanisation de 39,9% en 2010 pour une population totale estimée à 62 millions d'habitants. Ce taux était estimé à 42% en 2015, et attendrait 60% en 2050. Ceci inverse progressivement les habitudes de vie dans les villages et les villes. Le nombre de centre urbain voit jour du fait de la forte densité démographique dans les espaces ruraux et les petits centres urbains de transit ou les localités abritant les réfugiés. Les facteurs d'attraction des populations dans ces localités sont aussi sources de diverses formes de conflit inter et intra-communautaires. Ainsi, les explorations et les exploitations minières, la transformation des couverts forestiers en espaces agricoles, le classement des parcs marins ou forestiers en aires protégées, et les conflits armés concourent à l'urbanisation rapide et incontrôlée. Pour prévenir, les conséquences néfastes du développement des établissements humains urbains et ruraux dans les années à venir tout en corrigeant les écarts existants en matière d'accès aux services de base, aux logements adéquats, et aux espaces verts de qualité, il convient de soutenir des mesures de changement des comportements pour bâtir une culture de croissance urbaines et rurales mieux coordonnées, inclusives, sûres, salubres et résilientes offrant une interaction homme-nature s'appuyant sur des indices minimum de biodiversité et de paix à préserver.
5. Le taux moyen de croissance annuelle de la population urbaine avait été estimé à 4.1% au cours de la dernière décennie et ceci se traduit par une augmentation du nombre des urbains, 1 million par an⁷. En Kinshasa en particulier, le taux de croissance annuel de la population avait été de 5,1% en moyenne contre 4,1% au niveau national entre 1984-2010⁸. En 2016, Kinshasa avait une population estimée à près de 12 millions d'habitants. Ce taux pourra doubler d'ici 2030 faisant d'elle l'une des capitales les plus peuplée d'Afrique. Sur le territoire national, la proportion de la population urbaine vivant dans les villes de plus d'un million d'habitant est passée de 6,46% en 1960 à 24,93% en 2021. La RDC possède actuellement 30 villes de plus de 100 000 habitants dont 8 ayant plus d'un million de citoyens et citoyennes. En 2019, 35 agglomérations ont le statut de ville de la République démocratique du Congo. Actuellement, les villes et centres urbains ne possèdent pas documents de planification urbaine pour mieux encadrer les opérations de restructuration, d'extension urbaine planifiée, de gouvernance environnementale et foncière, et de financement local de l'aménagement des infrastructures et équipements sociaux collectifs. Ceci est valable pour les territoires majoritairement ruraux qui n'ont pas de plans simplifiés d'aménagement du territoire et de mécanisme de gestion de la diversité biologique en tenant compte des besoins prioritaires des populations. De plus, les villes, villages et centres urbains jouxtant les frontières sont exposés à l'afflux ou font face à la gestion durable de près de 5,6 millions des personnes déplacées internes (dont 51% de femmes) ou des réfugiés (près de 520000 réparties dans le territoire national et plus de 900 000 congolais à l'extérieur) victimes des conflits violents, de l'insécurité, et des catastrophes.

6 Selon les projections du <http://lapopulation.population.city/republique-democratique-du-congo/> en fonction des données des Nations Unies. Selon cette projection non officielle, à cause de l'absence d'un recensement général de la population et de l'habitat, le poids démographique serait de 120 millions en 2030, 195 millions et vraisemblablement 249.9 millions de personnes en 2063.

7 Nations Unies 2014

8 De Saint Moulin 2010

9 Politique National d'Aménagement du Territoire 2022

10 UNJLC 2006

6. La RDC a encore d'énormes besoins en infrastructures⁹. Quant au réseau routier, il est peu développé et mal revêtu. On estime que 69% de ce réseau est dans un état de délabrement très avancé ; de même, les voies d'accès agricoles sont en mauvais état. Les infrastructures routières sont limitées. Les chemins de fer et les autoroutes sont pour ainsi dire inexistantes entre les principaux centres urbains¹⁰. En général, les infrastructures routières et ferroviaires sont « dilapidées, et le réseau de chemin de fer est complètement détruit. Dans le domaine des ressources énergétiques et hydrauliques, il existe des difficultés d'accès à l'énergie électrique. Cela se justifie par un faible taux de desserte en électricité, estimé à 9% en 2011, alors que le pays dispose d'un énorme potentiel. En ce qui concerne l'accès à l'eau potable, 52% de la population a accès à l'eau potable. En milieu rural, cette proportion est de 31% contre 81% en milieu urbain. L'environnement, soumis à de multiples menaces, est au centre de la problématique de l'aménagement du territoire. On s'attardera sur la dégradation du cadre de vie, qui subit de profondes mutations du fait de l'urbanisation et de l'industrialisation anarchiques, se manifestant par la pollution des eaux par les déchets urbains, miniers et industriels, la destruction de la mangrove du fait des constructions dans les zones côtières, etc. Le réchauffement climatique est également à prendre en compte.
7. La RDC a un déficit de logements d'environ 4 millions d'unités entre 2001 et 2015¹¹. L'accès au logement demeure problématique. Il n'existe pas en RDC de filière organisée pour la production de logements sociaux. Celle-ci, laissée à l'initiative individuelle des ménages, se fait par plusieurs stratégies populaires d'auto-construction. Ceci serait due en l'absence d'une bonne politique de logement ou d'habitat, l'inaccessibilité des maisons construites en partenariat entre l'État et les sociétés privées pour la grande majorité de la population, les difficultés d'acquisition des logements à crédit. Le secteur immobilier devrait donc attirer les investisseurs, car le pays a besoin d'investissements substantiels dans les infrastructures pour fournir des logements abordables à l'échelle. On compte très peu de promoteurs, tant privés que public¹². A Kinshasa, un hectare dans une zone résidentielle viabilisée coûte environ 189,700,000CDF soit 100 000 US\$¹³. Un appartement d'une chambre à coucher en dehors du centre de Kinshasa coûte entre 663 950 CDF (350 US\$) et 4 742 500 CDF (2 500 US\$) par mois¹⁴. Ces prix ne sont pas abordables pour la majorité de la population congolaise. Dans les autres villes et les milieux ruraux, les logements et les habitats ne sont pas dans l'ensemble adéquats. Le foncier n'est pas toujours sécurisé, et les normes de construction et le recul par rapport aux aires protégées et les cours d'eau ne sont fréquemment pas respectés. Par ailleurs, le ratio habitant par espace vert est très faible, et l'accès aux services d'eau, d'électricité ou d'éclairage public tout comme aux espaces de loisir de qualité pour les enfants, les jeunes et les femmes demeurent incertains voire inexistantes.
8. La protection de l'environnement, lutte contre le changement climatique, le développement durable et équilibré est un domaine devant regrouper les actions en vue de garantir la durabilité du développement notamment par des activités qui contribuent à l'atténuation des effets de changements climatiques ainsi qu'à l'adaptation aux effets de ces changements déjà présents tels que les inondations, érosions, glissements de terrain, chaleur et sécheresse etc. en effet, la RDC avait été classée cinquième pays le plus vulnérable au changement climatique en 2016¹⁵. Cet indicateur matérialise ainsi la vulnérabilité environnementale. Depuis les années 1990, on assiste à une destruction massive des forêts à la suite des activités humaines, ce qui contribue à l'émission des gaz à effet de serre. Par ailleurs, la conservation de la biodiversité des aires et des espèces protégées, la lutte contre le braconnage et cessation des conflits armés dans les aires protégées, l'implication des populations riveraines des aires protégées locales / autochtones constituent autres défis auquel il faut faire face¹⁶. L'amorce de l'élaboration du

11 Africa Property News (2020). DRC not an easy environment, but real estate opportunities abound. <http://www.africapropertynews.com/central-africa/3370-drc-not-an-easy-environment-but-real-estate-opportunities-abound.html>

12 HG Legal Resources (2020). Investing in real Estate in the DR Congo ownership. Rights and usages of the land <https://www.hg.org/legal-articles/investing-in-real-estate-in-the-dr-congo-ownership-rights-and-usage-of-the-land-37001>

13 Africa Property News (2020). Housing Supply in DRC <http://www.africapropertynews.com/central-africa/3076-housing-supply-in-democratic-republic-of-congo.html>

14 Numbeo. Property price in Kinshasa, Congo. <https://www.numbeo.com/property-investment/in/Kinshasa>

15 ND-Gain Country Index 2016

16 PNSD 2019-2023 vol 1

Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) qui sera suivi par des Schémas Provinciaux et des Plans d'urbanisme ou des Plans Simples d'Aménagement du Territoire constitue un élément de réponse à une meilleure gestion des couverts forestiers et le reboisement des savanes tel que prôné par la Lettre d'Intension signé par le Gouvernement pour renforcer l'Initiative des forêts d'Afrique centrale (CAFI). A cet effort de rééquilibrage de la gestion du territoire, se joint un ensemble de réformes pour soutenir la restauration de l'Etat de droit, la diversification de l'économie, la modernisation des infrastructures, et le développement environnemental durable et équilibré. Il s'agit des réformes de la justice, de la police, des impôts, et du foncier. Au niveau national et provincial, il n'existe pas de politique des villes ou d'urbanisation pour mieux intégrer et rendre plus cohérentes la mise en œuvre des diverses politiques sectorielles prises à ce jour. Le processus de finalisation du Code d'Urbanisme et de la Construction est en cours. Terminé, ce document servira d'outil pour renforcer l'aménagement réglementaire des terrains urbains et des berges des cours d'eau. Dans l'espace rural, une initiative d'amélioration des logements dans les campagnes est promue. Elle devrait intégrer une démarche holistique visant à rendre plus décent l'habitat rural intégrant l'évaluation préalable des potentialités en biodiversités. Ceci permettra de consolider la croissance économique rurale et la création des emplois ruraux durables, équitables et respectueuses de l'environnement. Pour y parvenir, la vision de ce document pays est de soutenir les efforts (i) de planification et gestion du développement local ou urbain ; (ii) de communication et sensibilisation sur les dynamiques du développement communautaire notamment ceux portés par les jeunes et les femmes ; (iii) d'organisation et coordination des acteurs du développement local aux niveaux national, provincial, rural ou urbain ; (iv) et de mise en place d'un système d'information géographique visant à renforcer les mécanismes de prises de décisions basés sur les données statistiques géolocalisées probantes, fiables et acceptés par les parties prenantes.

9. Un fait majeur caractérise la majorité des centres urbains et les villes en RDC, l'insalubrité découlant de la gestion peu professionnelle du système de gestion et de valorisation des déchets biodégradables et plastiques. En dépit de l'initiative Kin-Bopeto, fort est de constater que la ville de Kinshasa possède des tas

d'immondice du centre-ville à la périphérie ; le long des rues ou trottoirs jusque dans les cours d'eau ou leurs berges. Les autres capitales provinciales ne sont pas épargnées. De plus, les mesures de traitement ou de réutilisation des déchets laissent à désirer. Ceci pose la question de la maîtrise de la planification et l'organisation efficace de la chaîne de valeur de la gestion et de la valorisation des déchets en plastiques, biodégradables ou liquides. La forte densité de la population a comme conséquences l'augmentation et l'accumulation des déchets ménagers et autres. Pourtant une bonne gestion des déchets jouerait un rôle important dans la protection de l'environnement, la valorisation économique ou ludique des cours d'eau, et la recolonisation des espaces récupérés par les espaces biologiques différents. Il est urgent d'agir et de trouver des solutions durables pour une salubrité publique de qualité qui pourrait permettre non seulement d'améliorer le bien-être de la population mais aussi soutenir la lutte contre le chômage et l'oisiveté. Ces dernières sont les principales causes de la délinquance par les jeunes. Les actions de réforme de la Police et de la sécurité communautaire centrées sur la réinsertion socio-économique des jeunes et notamment les filles posant les actes délictueux gagneraient à considérer les mesures de prévention de la criminalité ou de l'insécurité par les aménagements du milieu (PCAM). La restauration de la propreté et l'éclairage public photovoltaïque, la mise en valeur des berges et des lits des cours d'eau et la réduction des autres facteurs environnementaux du passage aux infractions sont autant de pouvant contribuer à la réduction des délits et le sentiment d'insécurité particulièrement au sein de la gente féminine et des personnes vivant avec un handicap. Sur un autre plan, il est nécessaire de concourir à la bonne gestion des déchets solides afin de lutter contre les inondations ayant souvent des dégâts humains, matériels, et financiers désastreux. A ce niveau, des actions de retraites des déchets seraient associées à l'aménagement des berges et des ouvrages de franchissement ou de rétention des excédents des eaux de pluie. En menant de telles initiatives de façon intégrée dans les villes, centres urbains, villages et localités abritant les personnes déplacées internes ou les réfugiées, les gestionnaires des territoires, des communes et les autorités traditionnelles créeraient des économies d'échelle indispensables à co-produire des conditions de vie meilleures dans les cadres de vie adéquats pour tous et surtout pour les enfants et les femmes ou filles mères. Ceci

ne serait pas possible si la corrélation entre la salubrité et la santé publique est acceptée par les institutions et des mesures concertées prises pour renforcer le bien-être collectif exécutées. A titre d'exemple, Le paludisme est un problème majeur de santé publique. Environ 97% de la population exposée au paludisme endémique¹⁷. La prévalence de la fièvre chez les enfants de moins de 5 ans est de 42%. Il est la cause de pratiquement 30% des décès d'enfants de moins de cinq ans à cause du manque de prévention.

10. Selon ONU-Habitat¹⁸, la manière de concevoir et de gérer les villes et l'urbanisation peut influencer sur la qualité de la vie, la diversité biologique (verdure) et un avenir plus juste. En fait, les formes spatiales, les types de logements, les modes d'utilisation des sols, les changements affectant la forêt ou la savane, les plans d'eau, l'expansion de l'agriculture et des pratiques minières ou industrielles concourent à la transmission de diverses maladies. Tinashe A. Tizif and all (2022)¹⁹ dans un récent article notent que les mauvaises conditions de logement sont associées au risque accru de la contamination du paludisme au Malawi. Ils soulignent que des changements ou des améliorations minimales de la qualité des maisons tels que la pose de moustiquaires sur les fenêtres et les portes et la fermeture des avant-toits, peuvent réduire la densité des vecteurs à l'intérieur, ce qui peut réduire l'incidence et d'autres complications liées au paludisme. En RDC, l'insuffisance des logements adéquats tant en milieu urbain que rural baisse la productivité ou la performance des travailleurs à l'inconfort, aux risques de mobilité ou tout simplement à leurs destructions lors des éboulements, glissements, inondations ou des incendies dans les habitats inadéquatement planifiés voire non propices.

11. Le Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable (CCNUDD : 2020-2024) souligne que l'urbanisation en RDC est peu respectueuse des règles des plans d'urbanisme et les villes font face à d'énormes défis sociaux (exclusion, insécurité, etc.), environnementaux (pollution, inondations, - accumulation des déchets, multiplication des habitats sauvages, etc.) et sanitaires

(épidémies, sédentarité, etc.). Il poursuit que le Gouvernement a déjà entamé l'élaboration d'un schéma national d'aménagement du territoire qui sera suivi par des schémas provinciaux et des plans d'urbanisme pour les grandes villes pour améliorer l'atteinte de l'ODD11. S'agissant de l'ODD 12 (consommation et production durables), il note une accélération des mouvements migratoires vers les villes et que les populations exercent une forte pression sur les ressources, engendrant une réelle dégradation de la qualité de l'environnement. Ces situations se manifestent par la persistance des fortes chaleurs, des pluies violentes et la dégradation des terres (ODD 13 : lutte contre les changements climatiques). Enfin, d'autres effets sont la dégradation de la biodiversité avec les cas critiques aux alentours des grandes agglomérations et dans certaines provinces à l'instar de l'Equateur, le Kongo Central et les deux Kivu (ODD 15 : vie terrestre).

12. Les leçons tirées de l'évaluation des programmes et projets menés par ONU-Habitat en RDC révèle que (i) les apports au processus de la réforme foncière et au dialogue démocratique dans le cadre de la stabilisation et la quête de la paix entre les communautés ont contribué à renforcer la cohésion sociale, (ii) les interventions menées ne reposaient pas toujours sur les études de référence préalable aux actions, (iii) l'ancrage avec les institutions publiques mériteraient d'être mieux structurés pour faciliter l'appropriation et la pérennisation des outils ou des équipements, et (iv) que le système de suivi des données et de constitution des statistiques dans les établissements humains ne permettaient pas de mesurer les progrès et les écarts en prélude aux actions visant la mise à l'échelle.

13. Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme National pour l'Habitat et de la consolidation de la réforme foncière, le Gouvernement a sollicité la coopération avec ONU-Habitat pour l'atteinte des ODD et du PNSD aux niveaux national, provincial et local en travaillant de concert avec les organisations de la société civile, le secteur privé, les autorités traditionnelles et les gouvernements provinciaux. Ce Document du Programme Pays (CPP) vise à renforcer la coordination multisectorielle dans les espaces urbains et ruraux pour réduire les inégalités en impliquant divers ministères concernés pour une meilleure cohérence des actions

17 Selon le Ministère de la Santé en RDC, le paludisme a fait partie en 2018, des principales causes de morbidité et de mortalité, représentant ainsi 44 % de l'ensemble des consultations et 22 % des décès.

18 ONU-Habitat.2021. Cities and Pandemics: Towards a More Just, Green and Healthy Future

19 Tinashe A. Tizif and all.2022. Community-based house improvement for malaria control in southern Malawi: Stakeholder perceptions, experiences, and acceptability in <https://journals.plos.org/globalpublichealth/article?id=10.1371/journal.pgph.0000587>

de sécurisation foncière, de promotion du meilleur ordre public (salubrité, sécurité, bonne mœurs), ainsi que de l'aménagement du territoire favorable à la préservation de la diversité biologique en forêt, savane, dans les cours d'eau ou lacs, et des lieux abritant les personnes déplacées internes ou les réfugiées dans un contexte de changement climatique et des crises sécuritaires à l'aune des élections démocratiques.

14. Ce document est issu des consultations avec des autorités nationales et d'une réunion des experts avec les représentants de la société civile et les universitaires qui reconnaissent la pertinence et la nécessité de renforcer le système national, provincial et local de gouvernance urbaine afin d'atteindre les principaux résultats de ce CPP.

II. PROGRAMMES PRIORITAIRES ET PARTENARIATS

15. Au regard de ce qui précède, la théorie du changement de ce Document Cadre Pays (CDP), s'arrime à cette du Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable (UNSDCF 2020-2024)²⁰. Sa finalité est de contribuer à *l'amélioration de la situation sécuritaire, la consolidation de la paix, l'efficacité de la gouvernance, le respect de la dignité humaine et le développement économique qui contribueront à réduire la vulnérabilité multidimensionnelle des populations, à relever le niveau du développement humain et rétablir la confiance entre l'Etat et les populations dans le cadre d'un nouveau contrat social et un renouveau de la cohésion sociale*. La cible de l'Objectif du Développement Durable 11 est des villes et des communautés durables. Il encourage les institutions publiques et privées à **Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables**.

16. Pour soutenir les Gouvernements nationaux, régionaux/provinciaux et locaux à atteindre cet ODD qui est en lien avec tous les autres ODDs, il a été adopté en 2016 à Quito le Nouveau Programme pour les Villes (NPV). La RDC avait activement participé à la préparation de la Conférence Habitat III tenue à Quito et a adopté le NPV. C'est l'instrument d'orientation de la conception, la réalisation et le suivi des interventions dans les villes et les campagnes. Actuellement, ONU-Habitat possède dans son Plan Stratégique (2020-2025) quatre axes stratégiques qui est la boussole guidant les appuis ou les partenariats avec les Etats membres désireuses à offrir un meilleur avenir aux populations urbaines et rurales. Il s'agit de (i) la réduction de l'inégalité spatiale et de la pauvreté dans les communautés sur l'ensemble du continuum urbain-rural,

(ii) le meilleur partage de la prospérité dans les villes et les régions, (iii) le renforcement de l'action climatique et amélioration de l'environnement urbain, et (iv) la prévention et la gestion efficaces des crises urbaines. Ledit plan stratégique est aligné aux cinq piliers du PNSD et aux trois axes prioritaires du Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable (CCNUDD).

17. Ce DPP s'arrime aux principes de l'approche intégrée de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation du CCNUDD que sont : (i) le leadership national selon les différents niveaux d'intervention, (ii) la dimension catalytique des interventions en prônant la synergie la MONUSCO à travers des programmes conjoints, (iii) le ciblage des zones d'intervention et les secteurs prioritaires, (iv) l'ancrage des actions sur les problématiques développementales de fond pour une transformation socio-économique, et (v) la promotion la démarche Nexus humanitaire, développement et paix.

18. Au niveau programmatique, de mise en œuvre et du suivi, il s'agira (i) de Ne laisser personne ou aucun espace de côté, (ii) de promouvoir les Droits humains en mettant un accent particulier sur les questions liées aux débiteurs d'obligations et aux détenteurs de droits, (iii) de renforcer la dimension genre et l'équité, (iv) en développement la résilience des populations et des institutions à faire face aux crises et chocs à travers des réponses intégrées et multisectorielles qui renforcent à la fois le capital humain, le capital naturel et le capital social, et (v) en encourageant la redevabilité, dans l'esprit du principe de responsabilité mutuelle du SNU et du Gouvernement à travers le comité national conjoint de pilotage de

l'UNSDCF qui aurait une dimension bilatérale entre ONU-Habitat et principalement les ministères engagés dans l'urbanisme, l'habitat urbain ou rural, le foncier, l'aménagement du territoire, et la construction ou les infrastructures.

19. Les principaux bénéficiaires des interventions seront (i) les personnels des administrations publiques centraux et décentralisées en charge de la mise en œuvre des politiques publiques et des réformes affectant le standard de vie des populations et l'indice de développement humain, (ii) les habitants ruraux et urbains notamment les femmes, les enfants, les personnes vivant avec un handicap ou vulnérables y incluent les personnes déplacées internes, les réfugiées ainsi que les communautés hôtes. Les peuples autochtones vivant dans ou proches des aires protégées tout comme les forêts de grande valeur, les autorités traditionnelles, et les gestionnaires des Organisations de la Société Civiles (OSC) ou entités publiques de mise en œuvre constituent le dernier groupe des bénéficiaires.
20. La prise en compte des meilleures pratiques et des innovations internationales, nationales et locales guideront la conception et la réalisation des projets et programmes. ONU-Habitat facilitera la coopération triangulaire, sud-sud et sous-régionale pour le partage des initiatives et politiques apportant des résultats probants en matière de qualité de vie des populations les vulnérables. En matière (i) d'urbanisme, d'aménagement du territoire, le renouvellement urbain et de logement, et le nexus humanitaire – développement - paix, nous envisagerons le partage d'expérience avec le Maroc, l'Algérie, l'Arabie Saoudite, l'Afrique du Sud ou le Cameroun ; (ii) s'agissant des relations entre foncier et paix puis entre villes/villages - santé et sécurité des collaborations avec le Kenya, la Tunisie ou Maurice seront promues ; (iii) concernant l'usage des Nouvelles Technologies pour mieux planifier et gérer les défis de l'urbanisation et le suivi des index de biodiversités, le dialogue avec la Corée du Sud, la Norvège ou la Suède sera encouragé ; tandis que (iv) le partage des connaissances et des pratiques autour des liens entre les zones industrielles/minières ou économiques spéciales et le développement de la chaîne de valeur dans l'immobilier se fera avec l'Égypte, l'Éthiopie ou le Brésil.
21. Le PNSD vise dans sa trajectoire du développement trois étapes : (i) devenir pays à revenu intermédiaire grâce à la transformation de l'agriculture, (ii) atteindre le statut des pays émergents grâce à la transformation de l'industrie et (iii) devenir pays développé grâce à l'accumulation de connaissances. Dans cette perspective, ONU-Habitat envisage de soutenir le Gouvernement à travers principalement les ministères en charge de l'urbanisme, de l'habitat, de la rénovation urbaine, de la construction, des infrastructures, du foncier, de l'aménagement du territoire, et de l'environnement et des forêts, et les institutions de formation à rendre plus cohérentes les programmes et interventions dans les localités urbaines et rurales. Ceci se fera en tirant mieux profit des diverses réformes législatives, politiques, fiscales, ou sectoriels en cours. Pour ce faire, des partenariats flexibles et multisectoriels seront développés au sein et en dehors du système des Nations Unies et des institutions publiques nationales et provinciales. La coopération avec les institutions de financement et de développement, et les ONGs nationale et internationale sera renforcée dans la perspective du renforcement de la conception, la mise en œuvre et l'évaluation du nexus humanitaire – développement et paix. Ils permettront de mieux cibler les écarts et de formuler des actions mobilisant des ressources auprès des donateurs nationaux et internationaux y compris le secteur privé pour assurer l'atteinte des résultats.
22. Les interventions de l'ONU-Habitat seront menées au niveau national, provincial et communautaires. Il visera à renforcer les connaissances, aptitudes, et pratiques des citoyens et habitantes puis des communautés les plus affectés par l'insuffisance d'accès aux services de base et normes de mise en valeur du sol, aux opportunités d'emploi et de professionnalisations, à la sécurité et la justice, aux services publics, aux solutions durables face à la gestion des catastrophes et au changement climatique, et à l'adaptation des pressions envers la biodiversité. L'analyse des écarts permettra de cibler les sites d'intervention de concert avec les communautés, les décideurs du niveau local à l'échelle nationale, et en tenant compte des zones de concentration des Nations Unies et des partenaires techniques et financiers (PTF). À ce titre, les dialogues périodiques avec des institutions internationales seront organisés. Sans être exhaustif, il s'agit de : l'Initiative pour la Forêt d'Afrique Centrale, le Fonds d'Adaptation au Changement Climatique, le Fonds Vert pour le Climat, le Fonds Mondial pour le SIDA – la Tuberculose et le Paludisme, le Fonds Mondial sur l'Éducation Ne peut Pas Attendre, les Institutions de la Bretton Woods, la Banque Européenne de Développement,

la Banque Africaine de Développement, les Agences de Coopération ou de Développement International de la Corée, du Royaume-Uni, des Etats-Unis, de la France. Enfin des échanges avec Gouvernements de la Suède, des Pays-Bas, de la Norvège de la Belgique, du Canada, de la Chine, de l'Allemagne, du Japon, et délégation de l'Union Européenne.

23. **Résultat 1 : Inclusion spatiale et résilience socio-économiques basées sur le genre améliorée.** Ce résultat est aligné au pilier 3 du PNSD relatif à la consolidation de la croissance économique, diversification et transformation de l'économie. Il permettra de concourir à la réduction de la pauvreté affectant les ménages vulnérables, les quartiers précaires urbains ou ruraux, et les personnes marginalisées en tenant compte de la dimension genre. Il participera à l'atteinte des produits de l'axe 2 du CCNUDD portant sous le prisme croissance économique inclusive et dividende démographique, et l'axe 3 notamment l'accès aux services sociaux de base. Les actions seront réalisées dans les villes, les centres urbains et milieux ruraux principalement dans les provinces du Kongo Central, Kinshasa, Kwango, Haut Katanga, Sankuru, Lomani, Kasai Oriental, le Haut-Uele, le Bas-Uele, et les Nord et Sud Ubangi.
- a. **Produit 1.1 :** Capacités des institutions publiques en élaboration, mise en œuvre et suivi des politiques, stratégiques et manuels de promotion des habitats adéquats respectant les principes écologiques renforcées.
 - b. **Produit 1.2 :** Les ETD et les communautés locales mieux outillés en planification spatiale intégrée et en mise en œuvre des opérations d'urbanisme concertée pour améliorer les quartiers précaires et prévenir la production des cadres de vie sous-équipés.
 - c. **Produit 1.3 :** Accès amélioré des femmes, des jeunes et des enfants aux services sociaux de base de qualité améliorée.
 - d. **Produit 1.4 :** Déploiement des technologies de la communication et de l'information et des innovations au service de l'évaluation des besoins des populations et du renouvellement urbain intensifiés.
24. **Résultat 2 : Sécurité foncière, accès aux logements adéquats et prospérité territoriale renforcés.** Cette priorité entend accroître les opportunités d'accès des communautés

locales, des personnes à faible revenu, et des peuples autochtones à la sécurité résidentielle, foncière et de mise en valeur du sol en s'appuyant sur les orientations d'urbanisme et d'aménagement du territoire sensibles au genre en réduisant les risques de conflits. De plus, cette priorité vise à soutenir les initiatives de financement des investissements individuels, publics et privés basés sur le foncier et l'épargne locale ou national. Ce résultat est aligné aux piliers 4 Aménagement du territoire, reconstruction et modernisation des infrastructures, et 2 Renforcement de la bonne gouvernance, restauration de l'autorité de l'état et consolidation de la paix du PNSD, et à l'axe 1 du CCNUDD Consolidation de la paix, respect des droits humains, protection des civils, cohésion sociale et démocratie. Sans être exhaustif, les projets seront réalisés dans les provinces de Kinshasa, du Kasai Central, du Tanganyika, du Nord-Kivu, du Sud-Kivu, de l'Ituri et du Maï Dombe.

- a. **Produit 2.1 :** La politique et la loi foncière mieux cernées et conjointement mise en œuvre avec les communautés locales, les peuples autochtones et les personnes vulnérables.
 - b. **Produit 2.2 :** Les outils (chartes, système intégrée d'information foncière, registres fonciers communautaires, schéma d'aménagement du territoire) et mécanismes participatifs de médiation et de planification intégrée d'occupation des sols pour la réduction des risques de conflits promus.
 - c. **Produit 2.3 :** Les décideurs connaissent mieux et promeuvent la chaîne de valeur de l'industrie immobilière et les stratégies d'opérationnalisation des Zones Économique Spéciales vertes dans les savanes ou forêts de grandes valeurs en tirant profit des opportunités de la zone de libre-échange en Afrique pour améliorer l'accès de tous à un habitat adéquat.
 - d. **Produit 2.4 :** Capacités accrues des autorités locales et coutumières en mise en place et gestion des systèmes novateurs de collecte, de gestion transparente et de répartition équitable des recettes locales pour des investissements.
25. **Résultat 3 : Mise en valeur des environnements urbains et ruraux favorables à la conservation de la biodiversité et les énergies propres promue :** la conservation et la restauration de la diversité biologique respectivement en milieu rural et urbain en RDC sont des défis pour la stabilité du climat au niveau global et l'amélioration du microclimat pour un bien-être

accru dans les habitats. Ce résultat permettra de mettre en relief l'incidence de l'urbanisation sur la biodiversité et le climat. De plus, elle promouvra la promotion des bioénergies à partir des déchets urbains ou forestiers, des énergies renouvelables basé sur une planification énergétique à long terme dans les communautés, territoires ou provinces. Le résultat s'aligne au pilier 5 Protection de l'environnement, lutte contre le changement climatique, développement durable et équilibré du PNSD et l'axe 2 du CCNUDD sous la rubrique gestion durable des ressources naturelles. La finalité de ce résultat est de renforcer la résilience des autorités, des communautés et des infrastructures au changement climatique. Au terme de ce résultant les jeunes et les femmes auront une capacité améliorée entrepreneuriat axé sur l'économie circulaire pour la production des bioénergies et matériaux de construction à base des déchets ou des matériaux locaux en utilisant peu de gaz à effet de serre. Les localités indicatives seront les provinces de la Tshuapa, la Tchopo, le Lualaba, le Haut-Katanga, le Lomani, et le Maniema, et le Kwilu.

- a. **Produit 3.1** : Capacités des gestionnaires des villes à mieux réduire la prolifération des déchets et contrôler la qualité de l'air en créant des emplois verts et restaurant la biodiversité urbaine renforcées
- b. **Produit 3.2** : Les communautés rurales et les autorités locales outillées en élaboration des index de la biodiversité et en techniques de conservation des espaces végétales et animales à risque pour réduire les effets du changement climatique
- c. **Produit 3.3** : L'accès des ménages aux énergies propres et aux approches de promotion de l'efficacité énergétique amélioré

26. **Résultat 4 : Gouvernance partagée de la sécurité, de la paix sociale, et de la gestion des crises renforcée.**

Ce résultat est aligné au pilier 1 du PNSD Renforcement de la bonne gouvernance, restauration de l'autorité de l'état et consolidation de la paix. Il soutiendra à l'atteinte des produits de l'axe 3 du CCNUDD sous le volet assistance humanitaire. Ce résultat promouvra le nexus humanitaire – développement et paix en

appuyant l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des outils pour des actions ciblées dans les zones de convergence. Dans le contexte du retrait progressif de la MONUSCO, ONU-Habitat travaillera avec d'autres agences des Nations Unies pour soutenir les initiatives de pacification durable en RDC. Elle concourra à l'amélioration de la sécurité des personnes et des biens face aux conflits, aux actes de délinquance, aux constructions hors normes, et aux catastrophes naturelles ou anthropiques comme les incendies. Pour ce faire les associations des femmes et de jeunes promouvant la prévention des crises et violences inter/intracommunautaire axés sur les droits humains et les causes profondes seront soutenue. Elles seront dotées des outils et des mécanismes novateurs de rapprochement des populations et des services de police pour accroître la gouvernance sécuritaire inclusive. Les interventions seront principalement conduites dans les provinces de Kinshasa, du Kasai Central, du Tanganyika, du Nord-Kivu, du Sud-Kivu, de l'Ituri, du Mai Dombe, les Nord et Sud Ubangi.

- a. **Produit 4.1** : Capacités des ETD en élaboration et mise en œuvre des stratégies de prévention participative de la délinquance et des désordres dans les établissements humains pour une sécurité communautaire favorable aux personnes déplacées internes et réfugiées.
- b. **Produit 4.2** : Les ETD et la Police Nationale mieux outillés pour planifier, prévenir, gérer et suivre les crises et catastrophes naturelles et anthropiques.
- c. **Produit 4.3** : ETD et autorités traditionnelles/coutumières mieux autonomes en système d'alerte précoce pour la prévention conflits violents et la co-production de la culture de la paix.
- d. **Produit 4.4** : Cartographies participatives des causes profondes des conflits et système géolocalisé de suivi de la paix dans les territoires d'exploration et d'exploitation minière et des ressources naturelles établis.
- e. **Produit 4.5** : Les solutions durables pour l'amélioration des conditions de vie des personnes déplacées internes et des réfugiées dans les sites de convergence avec les communautés hôtes soutenues.

II. GESTION DU PROGRAMME ET RISQUES

27. Le programme sera mis en œuvre sous la co-coordination des ministères en charge de l'urbanisme et l'habitat, et des affaires foncières. Des comités de pilotage spécifiques comprenant les ministères sectoriels concernés, les agences nationales de mise en œuvre, les partenaires techniques et financiers, l'ONU-Habitat et assureront le contrôle de la qualité des plans de travail et des changements. Selon leurs natures, les projets seront exécutés selon une modalité appropriée en respectant les principes de subsidiarité et de redevabilité afin de garantir l'atteinte des résultats escomptés. Les expertises du collège de la Présidence en charge de l'urbanisme, l'environnement, des affaires foncières et du tourisme seront sollicités pour la planification et le suivi des interventions.
28. Les parties prenantes travailleront de concert pour élaborer des plans de travail annuels en fonction des priorités nationales, des attentes des donateurs, des besoins prioritaires de bénéficiaires et du programme. Ceci permettra de structurer dès le départ les conditions idoines pour l'appropriation, la pérennisation et la stratégie de sortie. Le bureau pays fera appel à experts nationaux et des Volontaires des Nations Unies pour renforcer la contextualisation et la capacité de mise en œuvre des projets et des initiatives.
29. Ce programme est en lien avec le Nouveau Programme pour les villes qui reconnaît les quatre principaux facteurs de changement suivants pour assurer une urbanisation de qualité, contrôlée, écologique et source de prospérité : (a) Politique et législation ; (b) Planification et aménagement du milieu urbain ; (c) Gouvernance ; (d) Mécanismes de financement. ONU-Habitat identifie dans son plan stratégique six catalyseurs de la performance organisationnelle énumérés pour appuyer les changements désirés : (a) Suivi et connaissances ; (b) Innovation ; (c) Sensibilisation, communication et information ; (d) Partenariats ; (e) Renforcement des capacités ; (f) Systèmes et processus.
30. Les principaux risques critiques identifiés au niveau de l'organisation relèvent des domaines suivants : (a) Disponibilité du financement pour la réalisation et démonstration des résultats ou de l'impact en conformité avec le PNSD et le mandat d'ONU-Habitat ; (b) Stratégie en matière de ressources humaines, outils et processus opérationnels adaptés aux objectifs visés ; (c) Fiduciaire ; (d) Conflits et résurgence d'Ebola ; (e) Sentiment anti MONUSCO et effet sur la mise en œuvre des actions ; (f) Niveau de connaissance pour l'amélioration des conditions de vie et la résilience face aux effets du changement climatique.
31. Pour atténuer ce risque, plusieurs stratégies seront mises en place, dont les suivantes : (a) Tirer parti des partenariats stratégiques pour intensifier les travaux d'ONU-Habitat et faire office de catalyseur en tenant compte de la valeur de ses propositions et ses atouts. Pour y parvenir, ONU-Habitat renforcera sa stratégie de mobilisation des ressources en diversifiant ses sources de financement et en créant des partenariats stratégiques avec d'autres institutions pour accéder aux fonds verticaux dont à titre d'exemples le Fonds Mondial pour le SIDA, Paludisme, et Tuberculose, le Fonds vert pour le climat, et le Fonds sur l'Education en ressortant le lien avec les habitats écologiques et les logements d'astreintes ; (b) Mettre au point un système intégré de planification des programmes et de mesure des résultats. Il s'agira aussi d'élaborer un ensemble d'indicateurs de transformation pour suivre le travail accompli en la matière ; (c) entreprendre des contrôles financiers et fiduciaires ponctuels pour garantir la conformité totale du programme, des procédures et des finances ; (d) Mettre sur pied des approches plus systématiques en matière de gestion des crises. Elle intégrera pleinement la dimension de genre et des droits humains.; (e) analyser systématiquement les risques relatifs au Sentiment Anti-MONUSCO à travers les interactions avec les services de Sécurité des Nations Unies et les instances de concertation sur la situation sécuritaire ; (f) entreprendre une analyse participative rapide du niveau des connaissances, attitudes et pratiques dans le

cadre de la planification des actions afin de mieux adapter l'engagement communautaire pour une meilleure appropriation. ONU-Habitat appliquera également ses normes sociales et environnementales pour identifier et contrôler les risques environnementaux et naturels.

32. Les hypothèses de bonne mise en œuvre et de réussite sont respectivement (i) une transition démocratique stable, (ii) des institutions publics, privées et sociales plus professionnelles et redevables, (iii) une réduction des trafics d'influence politique et des pratiques de corruption, (iv) et une meilleure prévention et gestion de conflits.

III. MESURE DE LA PERFORMANCE : SUIVI, ÉVALUATION ET COMMUNICATION

33. Un plan de mesure de la performance sera créé pour faciliter le suivi systématique de l'exécution et des résultats. Il comprendra l'établissement de fiches de données pour les indicateurs de performance, concernant les résultats stratégiques et objectifs. Pour chaque indicateur, les renseignements ci-après seront fournis : i) description de ce qui est mesuré ; ii) sources des données ; iii) méthode de collecte des données ; iv) fréquence de la collecte de données ; v) données de base ; et vi) cibles sur toute la durée du plan stratégique. Des jalons seront fixés pour chaque indicateur.

34. La planification, le suivi, la communication d'informations et l'évaluation sont des éléments essentiels de la gestion axée sur les résultats et constituent le fondement de la responsabilité et transparence d'ONU-Habitat vis-à-vis de ses partenaires et donateurs. Les informations sur la performance issues du suivi et de l'évaluation seront utilisées de manière plus systématique, afin de pouvoir appliquer des mesures correctives, renforcer la prise de décisions et la responsabilité au niveau des programmes ou de l'organisation, et veiller à ce que les résultats soient atteints et les produits fournis de manière efficace et efficiente.

35. Une évaluation à mi-parcours sera menée pour jauger la performance au regard des réalisations escomptées, ainsi que la pertinence, l'efficacité, l'efficacé et la

durabilité. Cela permettra de mettre en évidence ce qui fonctionne bien et ce qui ne fonctionne pas, et de prendre des mesures correctives au cours de la seconde moitié de la période couverte.

36. L'évaluation finale permettra de : (i) de mesurer la réalisation du programme pays ; (ii) d'identifier les réalisations et les lacunes dans la mise en œuvre des résultats et de produits stratégiques ; (iii) d'identifier les facteurs critiques de succès et les obstacles ; (iv) et d'identifier les leçons à appliquer lors du prochain cycle du DPP. Elle se tiendra quelque temps avant la fin de la période du DPP afin d'informer le développement du prochain programme national de concert avec les parties prenantes.

37. Les principaux mécanismes de communication d'informations seront un rapport de situation ou tableau de bord trimestriel concernant l'exécution du programme de travail et budget annuel, et un rapport annuel sur la mise en œuvre du programme pays. ONU-Habitat intensifiera ses efforts de mobilisation des ressources pour le suivi, la communication d'informations et l'évaluation. Le suivi et la communication d'informations seront fortement motivés par la nécessité d'identifier les enseignements tirés et de dégager de nouvelles connaissances et données factuelles pour éclairer la mise en œuvre du DPP.

ANNEXE:

Cadre de résultats et de ressources

Priorité nationale : Le programme proposé contribue aux priorités nationales telles que décrites dans le plan national de développement stratégique, en particulier l'amélioration de la situation sécuritaire, la consolidation de la paix, l'efficacité de la gouvernance, le respect de la dignité humaine et le développement économique qui contribueront à réduire la vulnérabilité multidimensionnelle des populations, à relever le niveau du développement humain et rétablir la confiance entre l'État et les populations dans le cadre d'un nouveau contrat social et un renouveau de la cohésion sociale.

Domaine de changement du Plan Stratégique d'ONU-Habitat : Réduction de l'inégalité spatiale et de la pauvreté dans les communautés sur l'ensemble du continuum urbain-rural

Résultats du programme national et indicateurs	Produits	Indicateurs des produits, niveaux de référence et cibles	Contributions des partenaires	Ressources indicatives
<p>Résultat 1 : Inclusion spatiale et résilience socio-économiques basées sur le genre améliorée</p> <p>Indicateurs du résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Taux d'emplois (jeunes, femmes, jeunes) Baseline : H :63,3 %, F :59%, J :33 % (2016) Cible : H :64 %, F :62%, J :33,5 % - Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté, par sexe et âge (seuil de 1,90 \$) - Part de l'industrie immobilière dans le PIB Baseline : ND Cible : 2% 	<p>Produit 1.1: Capacités des institutions publiques en élaboration, mise en œuvre et suivi des politiques, stratégies et manuels de promotion des habitats adéquats respectant les principes écologiques renforcées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Commission national de l'habitat fonctionnel Baseline : Non Cible : oui - Nombre de documents politiques et de stratégies d'urbanisation et de l'habitat sensible au genre, à l'adaptation au changement climatique et à la conservation de la biodiversité. Baseline : 0 (National/province). Cible : 3 - Existence des capacités nationales et locales la mise en œuvre et du suivie des politiques / stratégies et des plans d'adaptation pour le suivi du PNSD, ODD. Baseline : Non Cible : Oui - Nombre de manuels de promotion des habitats sûrs, verts, résilient et sensible au genre respectant les principes écologiques. Baseline : 0 Cible : 1 - Nombre des Schémas (National, provinciaux ou locaux) de l'Aménagement du Territoire élaborés et validés respectant les principes écologiques. Baseline : ND Cible : 5 	<ul style="list-style-type: none"> -Ministère de l'urbanisme et l'habitat ; Ministère de la femme et de l'enfant ; Ministère du Plan, Ministère de l'intérieur, Ministère de l'Aménagement du territoire, gouvernements provinciaux, PNUD, UNFPA, Banque mondiale, secteur privé, organisations de la société civile, universités, associations professionnelles, médias, leaders d'opinion. 	
	<p>Produit 1.2: Les ETD et les communautés locales mieux outillés en planification spatiale intégrée et en mise en œuvre des opérations d'urbanisme concertée pour améliorer les quartiers précaires et prévenir la production des cadres de vie sous-équipés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'un Code d'urbanisme et de la construction Baseline : Non Cible : Oui - Nombre de provinces et ETDs disposant des plans provinciaux et locaux de développement (y compris industriel) et dotées des mécanismes de S&E du développement efficaces Baseline : 5 Provinces Cible : 26 provinces et 40 ETDs - Nombre de villes ayant bénéficié de la panification urbaine (outils, groupe de travail sur l'urbanisation coordonnée et verte, renforcement des capacités, partages d'expériences) Baseline : 2 Cible : 30 <p><i>(continuer à la page suivante)</i></p>		

Résultats du programme national et indicateurs	Produits	Indicateurs des produits, niveaux de référence et cibles	Contributions des partenaires	Ressources indicatives
		<p>- Existence des plans d'actions d'amélioration participative des quartiers précaires. Baseline : ND Cible : 15 Quartiers ou secteur</p> <p>- Taux de satisfaction des communautés locales par rapport au degré de réalisation en matière de mise en œuvre des opérations d'urbanisme concertées pour l'amélioration des cadres de vie. Baseline : ND Cible : 60%</p> <p>- Existence d'une base de données opérationnelle sur les statistiques de l'ODD 11 sur les villes et milieux ruraux (observatoire urbain) Baseline : Non Cible : Oui</p>		
	Produit 1.3 : Accès amélioré des femmes, des jeunes et des enfants aux services sociaux de base de qualité améliorée.	<p>% des communes et territoires offrant des services de urbanistiques et de l'habitat de qualité et garantissant les investissements urbains ou ruraux verts et adaptés au changement climatique Baseline : ND Cible : 10%</p> <p>Le niveau de perception de la population selon le genre par rapport à l'accès aux service sociaux de base de qualité amélioré Baseline : ND Cible : +20% (site d'intervention)</p> <p>Taux d'accès à l'eau potable Baseline : ND Cible : +40% (site d'intervention)</p> <p>Taux de desserte en électricité Baseline : ND Cible : +20% (site d'intervention)</p> <p>Taux de baisse de la pollution et l'assainissement Baseline : ND Cible : +20% (site d'intervention)</p> <p>Taux d'accès aux espaces publics ouverts amélioré. Baseline : ND Cible : +20% (site d'intervention)</p>		
	Produit 1.4 : Déploiement des technologies de la communication et de l'information et des innovations au service de l'évaluation des besoins des populations et du renouvellement urbain intensifiés.	<p>Niveau de connaissances pratiques des administrations locales sectorielles en usage des ordinateurs, téléphones et internet pour la réalisation et le suivie géolocalisé des initiatives Baseline : ND Cible : +30%</p> <p>Existence d'une cartographie des besoins de population pour soutenir un plan de promotion de la ville (province ou territoire) intelligent. Baseline : ND Cible : 1</p> <p>-Nombre d'utilisateurs actifs de services immobiliers et d'urbanisme numériques (Kinshasa et les villes) Baseline : ND Cible : 100 000</p>		

Domaine de changement du Plan Stratégique d'ONU-Habitat : Meilleur partage de la prospérité dans les villes et les régions

Résultats du programme national et indicateurs	Produits	Indicateurs des produits, niveaux de référence et cibles	Contributions des partenaires	Ressources indicatives
<p>Résultat 2 : Sécurité foncière, accès aux logements adéquats et prospérité territoriale renforcés</p> <p>Indicateurs de résultat</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proportion de la population dont la dernière expérience avec les services publics a été satisfaisante (Cible ODD 16.6) 2 Baseline : ND Cible : 60% - Pourcentage des communautés cibles ayant connu une diminution des conflits inter et intracommunautaires Baseline : ND Cible : 70% - Existence d'un cadre incitatif pour la promotion du partenariat public, privé et population pour améliorer l'accès de tous aux logements adéquats et abordables Baseline : 0 Cible : 2 - Nombre de provinces et des ETD ayant adopté les principes de bonne gouvernance urbaine et de paix positive pour accélérer la prospérité territoriale renforcés Baseline : 0 Cible : 5 	<p>Produit 2.1: La politique et la loi foncière mieux cernées et conjointement mise en œuvre avec les communautés locales, les peuples autochtones et les personnes vulnérables.</p> <p>Produit 2.2: Les outils (chartes, système intégrée d'information foncière, registres fonciers communautaires, schéma d'aménagement du territoire) et mécanismes participatifs de médiation et de planification intégrée d'occupation des sols pour la réduction des risques de conflits promus</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'une loi foncière adoptée Baseline : Non Cible : Oui - Nombre des textes adoptés de concert avec les Gouverneurs provinciaux pour renforcer le corpus juridique du sous- secteur foncier Baseline : ND Cible : 7 - Proportion des populations locales et peuples autochtones sensibilisées et impliquées dans la mise en œuvre de la politique foncière Baseline : ND Cible : 500,000 - Proportion des Assemblées Provinciales ayant adopté des édits ou arrêtés pour soutenir la réforme foncière visant à renforcer la meilleure gestion pacifique des forêts à grande valeur et tourbière, et zones minières Baseline : 0 Cible : 40% - Nombre d'opérateurs économiques connaissant mieux les la politique foncière et les outils de la réforme foncière Baseline : 0 Cible : 100 <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de mécanismes nationaux, provinciaux et locaux de lutte contre les conflits fonciers et soutenant la réforme foncière établis et fonctionnel (CONAREF, et comités) Baseline : 1 Cible : 15 - Niveau d'engagement autorités coutumières et des peuples autochtones dans la prévention des conflits fonciers par la mise en place des SIF (dans les zones cibles) Baseline : ND (3) Cible : 15 (30) - Existence des outils de mise en place d'un système d'information foncière validés par les parties prenantes nationales et les autorités traditionnelles Baseline : 0 Cible : 5 <p>Présence des gestionnaires des ETD et des communautés rurales aux capacités en gestion pacifique des terres renforcées (pourcentage). Baseline : 5% Cible : 25%</p> <p>Existence des cartes des terres réalisés avec les autorités traditionnelles, les jeunes et femmes dans villages et groupements Baseline : ND Cible : 50%</p>	<p>Ministère des affaires foncières, ministère de l'urbanisme et de l'habitat. Ministère de l'aménagement du territoire, les organisations internationales et les agences des Nations Unies ; les ETD, les communautés rurales, les chefs traditionnels. ; les organisations de la société civile ; les promoteurs immobiliers ; le secteur privé</p> <p>PNUD, UNFPA, UNHABITAT, ONU Femmes, FAO</p> <p>Ministère de l'agriculture, Ministère de l'environnement,</p>	
<i>(continuer à la page suivante)</i>				

Résultats du programme national et indicateurs	Produits	Indicateurs des produits, niveaux de référence et cibles	Contributions des partenaires	Ressources indicatives
		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre des Systèmes d'Information Foncière (SIF) mis en place (et fonctionnel) au niveau des circonscriptions foncières Baseline : 1 Cible : 25 - Nombre des Plans Communautaires d'Occupation Foncière (Plan Simplifiée d'Aménagement du Territoire ou Plan Particulier d'Aménagement) Baseline : 3 Cible : 15 - Taux de réduction des conflits fonciers Baseline : ND Cible : -15% - Taux de réduction de l'occupation anarchique et de la mauvaise gestion des terres Baseline : 3 Cible : 15 - Niveau de perception de l'harmonie entre les lois coutumières de transaction foncière et les réglementations foncières publiques. Baseline : bas Cible : élevé - Proportion des concessions documentées et cartographiées Baseline : ND Cible : 50% 		
	<p>Produit 2.3: Les décideurs connaissent mieux et promeuvent la chaîne de valeur de l'industrie immobilière et les stratégies d'opérationnalisation des Zones Économiques Spéciales vertes dans les savanes ou forêts de grandes valeurs en tirant profit des opportunités de la zone de libre-échange en Afrique pour améliorer l'accès de tous à un habitat adéquat</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'un recueil des textes sur l'urbanisme et l'habitat Baseline : Non Cible : Oui - Existence d'un bilan de la situation de l'habitat et les opportunités industrielles selon les potentialités des ressources naturelles Baseline : Non Cible : Oui - Nombre de rapport contenant des modèles de promotion de la chaîne de valeur de l'industrie immobilière Baseline : 0 Cible : 1 - Existence d'une base des données nationales et provinciales sur l'habitat et la qualité des logements Baseline : Non Cible : Oui - Nombre de provinces et des territoires dotés des agences d'urbanisme et de rénovation urbaine Baseline : 0 Cible : 2 - Nombre de mécanisme de promotion de l'habitat vert, sûr et abordable Baseline : 0 Cible : 3 - Proportion des populations ayant accès au logement adéquats et abordables Baseline : ND Cible : 50% - Existence d'une base des données des promoteurs immobiliers agréés par province et au niveau national Baseline : ND Cible : 5 <p><i>(continuer à la page suivante)</i></p>		

Domaine de changement du Plan Stratégique d'ONU-Habitat : Meilleur partage de la prospérité dans les villes et les régions

Résultats du programme national et indicateurs	Produits	Indicateurs des produits, niveaux de référence et cibles	Contributions des partenaires	Ressources indicatives
		<ul style="list-style-type: none"> - Taux d'accès des populations à revenus faible ou affectées par les crises aux habitats adéquats et aux logements abordables. Baseline : ND Cible : 2% - Pourcentage des opérations de constructions conformes à la réglementation et recevant un certificat de conformité incluant les principes d'efficacité énergétique Baseline : ND Cible : 5% - Nombre de lotissements viabilisés selon les normes urbanistiques et environnementales en garantissant la protection/conservation de la biodiversité. Baseline : 0 Cible : 5 - Nombre de villes et des provinces dotés des urbanistes et des agents qualifiés formés en technique d'urbanisme participatif et de co-production de l'habitat vert, sûr et durable Baseline : 0 Cible : 10 		
	<p>Produit 2.4. Capacités accrues des autorités locales et coutumières pour la mise en place et gestion des systèmes novateurs de collecte, de gestion transparente et de répartition équitable des recettes locales pour des investissements.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'un rapport sur la crédibilité (capacité d'endettement), la géographie économique, et la capacité d'attirer les investisseurs endogènes et internationaux des villes, communes/territoires et provinces Baseline : ND Cible : 1 - Taux d'accroissement des recettes locales découlant de l'utilisation de l'approche du budget participatif et les principes de financement basé sur le foncier Baseline : ND Cible : 15% - Taux de satisfaction des communautés locales par rapport à la qualité des services en matière de gestion des espaces Baseline : 0 Cible : 40% - Proportion des villes, territoires et provinces utilisant les recettes locales pour améliorer les espaces publics tout en rendant compte aux contribuables Baseline : 0 Cible : 5 <p>Nombre d'institutions publiques urbaines et rurales soutenues/sensibilisées sur la promotion et la préservation des réseaux de connectivités sous terrains (fibre optique, d'eau, de drainage et d'électricité) Baseline : 0 Cible : 10</p>		

Résultats du programme national et indicateurs	Produits	Indicateurs des produits, niveaux de référence et cibles	Contributions des partenaires	Ressources indicatives
<p>Résultats 3 : Mise en valeur des environnements urbains et ruraux favorables à la conservation de la biodiversité et les énergies propres promue</p> <p>Indicateurs de résultat</p> <ul style="list-style-type: none"> - Taux de réduction des émissions de gaz à effet de serres Baseline : ND Cible : 8 % - Taux de déforestation Baseline : 0,3 % Cible : 0,2 % - Taux de reboisement/ reforestation Baseline : 10 % (2017) Cible : 50 % 	<p>Produit 3.1 : Capacités des gestionnaires des villes à mieux réduire la prolifération des déchets et contrôler la qualité de l'air en créant des emplois verts et restaurant la biodiversité urbaine renforcées</p>	<p>Nombre de mécanisme ou de projets d'amélioration de la salubrité doté d'une stratégie intégré d'économie circulaire à moyen et long terme Baseline : 0 Cible : 2</p> <p>Taux de diminution de la pollution urbaine Baseline : ND Cible : 10%</p> <p>Proportion des villes ayant mobilisé divers acteurs pour promouvoir la transformation et la valorisation des déchets plastiques et organiques Baseline : 1 Cible : 3</p> <p>Existence d'un système intelligent de surveillance de la qualité de l'air Baseline : 0 Cible : 1</p> <p>Existence des projets et plans d'embellissement et de verdissement des espaces publics ouverts ou de récréation Baseline : 0 Cible : 3</p> <p>Nombre d'emplois verts décents créés à partie des initiatives sur la biodiversité et la croissance verte Baseline : ND Cible : 5000</p> <p>Existence des textes ou de guides provinciaux promouvant la gestion efficace, la transformation et la valorisation économique des déchets. Baseline : ND Cible : 25</p>		
	<p>Produit 3.2 : Les communautés rurales et les autorités locales outillées en élaboration des index de la biodiversité et en techniques de conservation des espèces végétales et animales à risque pour réduire les effets du changement climatique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Existence des initiatives de mesures et de restauration de la biodiversité ou de foresterie urbaine et péri-urbaine Baseline : 0 Cible : 5 - Existence d'un cadre de dialogue pour la gestion durable et la conservation des espèces végétales et animales lors de l'élaboration des Schémas d'aménagement du territoire, les plans d'urbanisme ou de développement local Baseline : Non Cible : 5 - Existence d'un rapport sur l'index de biodiversité des villes et des provinces Baseline : 0 Cible : 1 - Nombre de plan/stratégie ou d'un projet multisectoriel d'aménagement des berges des cours d'eau et de promotion de l'économie bleu-vert le long des fleuves Baseline : 0 Cible : 2 		

Domaine de changement du Plan Stratégique d'ONU-Habitat : Meilleur partage de la prospérité dans les villes et les régions

Résultats du programme national et indicateurs	Produits	Indicateurs des produits, niveaux de référence et cibles	Contributions des partenaires	Ressources indicatives
	<p>Produit 3.3 L'accès des ménages aux énergies propres et aux approches de promotion de l'efficacité énergétique amélioré</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de ville dotée d'un plan énergétique et d'une stratégie de financement à long terme Baseline : ND Cible : 2 - Nombre d'initiatives innovantes dans le secteur de la production des bioénergies Baseline : ND Cible : 5 - Taux de desserte des ménages utilisant les énergies propres Baseline : ND Cible : 1 - Nombre de population adhérant aux initiatives de planification et de gestion durable des déchets pour une économie circulaire verte génératrice des emplois décents Baseline : ND Cible : 500,000 - Nombre de jeunes garçons et filles, et de femmes formées en montage des systèmes simplifiés d'éclairage public et privée en énergie photovoltaïque Baseline : ND Cible : 2500 - Nombre de marché et d'espaces publics ouverts dotés d'éclairage public photovoltaïque Baseline : ND Cible : 15 		
<p>Résultat 4 : Gouvernance partagée de la sécurité, de la paix sociale, et de la gestion des crises renforcée.</p> <p>Indicateurs de résultat</p> <ul style="list-style-type: none"> - Existence des stratégies nationale ou provinciale de prévention de la délinquance et l'insécurité Baseline : 0 Cible : 1 - Nombre de plans de contingence ou plans de gestion des risques de catastrophes naturelles mis en place au niveau central et provincial Baseline : ND Cible : 5 - Nombre des projets de solutions durables (de protection sociale ou de renforcement de la résilience) développés et mise en œuvre en faveurs de femmes, jeunes, enfants, réfugiés et déplacés Baseline: ND Cible : 2 - % de personnes dans les communautés cibles déclarant se sentir en sécurité (vantillée par sexe) Baseline : ND Cible : 60% 	<p>Produit 4.1. Capacités des ETD en élaboration et mise en œuvre des stratégies de prévention participative de la délinquance et des désordres dans les établissements humains pour une sécurité communautaire favorable aux personnes déplacées internes et réfugiées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Existence des mesures pour la prévention des crises et des violences basées sur les évidences au sein et entre les communautés. Baseline : 0 Cible : 4 -Nombre d'initiative de réduction de la délinquance et des conflits selon le genre incluant les personnes déplacées et réfugiées Baseline : ND Cible : 2 -Taux de satisfaction des personnes déplacées et des réfugiées par rapport aux mesures sécuritaires adoptées. Baseline : ND Cible : 70% 		

Résultats du programme national et indicateurs	Produits	Indicateurs des produits, niveaux de référence et cibles	Contributions des partenaires	Ressources indicatives
	<p>Produit 4.2. Les ETD et la Police Nationale mieux outillés pour planifier, prévenir, gérer et suivre les crises et catastrophes naturelles et anthropiques</p>	<p>-Nombre de structures nationales, provinciales, locales et communautaires renforcées dans la réponse humanitaire pour une meilleure préparation, coordination et réponses aux urgences Baseline : ND Cible : 15</p> <p>-Taux de satisfaction de la population pour l'accès aux services de sécurité communautaire ou de proximité menées avec la Police Baseline : ND Cible : 60%</p>		
	<p>Produit 4.3. ETD et autorités traditionnelles/ coutumières mieux autonomes en système d'alerte précoce pour la prévention des conflits violents et la co-production de la culture de la paix.</p>	<p>-Existence d'un dispositif d'alerte précoce des crises (conflits communautaires en milieu rural et de la criminalité urbaine) Baseline : 0 Cible : 1</p> <p>-Nombre des personnes formées pour soutenir la coordination du dispositif d'alerte précoce des crises pour la production des statistiques sectorielles intégrées Baseline : ND Cible : 150</p> <p>-Nombre d'institutions bénéficiant des moyens matériels pour participer au partage d'information pour le bon fonctionnement du dispositif d'alerte précoce des crises et la détection des premiers signaux des conflits Baseline : ND Cible : 10</p>		
	<p>Produit 4.4. Cartographies participatives des causes profondes des conflits et système géolocalisé de suivi de la paix dans les territoires d'exploration et d'exploitation minière et des ressources naturelles établis.</p>	<p>-Existence des données géolocalisées sur les causes profondes des conflits liés aux mines et l'exploitation des terres par les communautés Baseline : ND Cible : Oui</p> <p>-Nombre de territoires ou provinces disposant des plans concertés de contingences de gestion des crises et de la réduction des conflits liés à l'exploitation minière, des terres et les eaux mitoyennes en respectant la biodiversité Baseline : ND Cible : 3</p> <p>-Nombre d'entreprise minière soutenant les provinces à produire les plans d'urbanisme ou simplifiés d'aménagement du territoire et les dispositifs des budgets participatifs pour prévenir à moyen et long terme les conflits fonciers due à l'exploitation minière et des ressources naturelles Baseline : ND Cible : 4</p>		
	<p>Produit 4.5. Les solutions durables pour l'amélioration des conditions de vie des personnes déplacées internes et des réfugiées dans les sites de convergence avec les communautés hôtes soutenues.</p>	<p>-Nombre de ménages déplacés, réfugiés et hôtes ayant bénéficiés des solutions durables dans et autour des camps. Baseline : ND Cible : 500</p> <p>-Existence d'une plateforme opérationnelle de promotion des initiatives porteuses des jeunes dans divers domaines Baseline : ND Cible : 2</p>		

www.unhabitat.org

**A better quality of life for
all in an urbanizing world**

UN  **HABITAT**
FOR A BETTER URBAN FUTURE

UNITED NATIONS HUMAN SETTLEMENTS PROGRAMME
P.O. Box 30030, Nairobi 00100, Kenya
E: UNHabitat-GSD@un.org